

LABRECQUE, Georges. *Les frontières maritimes internationales. Essai de classification pour un tour du monde géopolitique*. Paris-Montréal, L'Harmattan, Coll. Raoul-Dandurand, 1998, 443 p.

Lincoln Bizzozero

Volume 30, Number 2, 1999

Les puissances majeures et les institutions internationales de sécurité, 1990-1997

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/704040ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/704040ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Bizzozero, L. (1999). Review of [LABRECQUE, Georges. *Les frontières maritimes internationales. Essai de classification pour un tour du monde géopolitique*. Paris-Montréal, L'Harmattan, Coll. Raoul-Dandurand, 1998, 443 p.] *Études internationales*, 30(2), 433–435. <https://doi.org/10.7202/704040ar>

ment capitalistes deviennent de plus en plus apparentes. Ostry fait référence à ces visions dissociées en termes de « friction systémique ». Pour étayer sa thèse elle pointe vers les institutions politiques et institutionnelles des pays de l'Asie de l'Est qui tentent en ce moment de joindre le « club de convergence » dominé par les puissances économiques occidentales (incluant aussi le Japon). Le problème principal provient du fait que les aspirants à ce club sélect maintiennent des règles du jeu qui font contraste avec les règles établies par les têtes premières de l'Organisation mondiale du commerce.

Bien qu'il ne faille pas s'attendre à un choc des civilisations tel que la confrontation idéologique entre capitalisme et stalinisme, il n'en demeure pas moins qu'avec l'accession de la Chine au rang des grandes puissances économiques, l'on puisse s'attendre à l'accroissement de ces frictions systémiques qui diluent déjà les progrès réalisés depuis la conclusion de la Deuxième Guerre mondiale. Il reste maintenant à savoir qui sortira sans trop d'égratignures de ces remous créés par la mondialisation des marchés et les frictions systémiques qu'elle entraîne dans son sillon. Ostry partage son propre scénario avec les lecteurs, mais je préfère laisser à ceux-ci le plaisir de découvrir et de discuter les hypothèses émises par notre héros de la politique commerciale canadienne.

Cet ouvrage est écrit avec une limpidité que seule une artiste chevronnée des grandes rencontres économiques internationales peut atteindre. Je dois toutefois admettre que je fus déçu de constater que la majorité

des chapitres de ce livre relate la progression des négociations commerciales internationales depuis la Deuxième Guerre mondiale, alors que le titre suggère une discussion des défis en cette ère nouvelle. La thèse de l'auteur me semble trop pessimiste et manque de perspective. Le modèle de commerce international mis en place par les Américains repose sur des bases très solides et les défis apportés par l'accession de pays préconisant un modèle de développement économique légèrement différent du modèle traditionnel n'approchent en aucun cas les défis que constituait le modèle allemand à la stabilité de « Pax Britannica ».

Érick DUCHESNE

*Département de science politique  
State University of New York at Buffalo*

## DROIT INTERNATIONAL

### **Les frontières maritimes internationales. Essai de classification pour un tour du monde géopolitique.**

*LABRECQUE, Georges. Paris-Montréal, L'Harmattan, Coll. Raoul-Dandurand, 1998, 443 p.*

Cet ouvrage ambitieux et très complet porte sur un sujet brûlant pour les diplomates, les géopolitiques et les analystes. L'ouvrage vise à combler un vide académique en introduisant quelques objectifs spécifiques qui guident tout son contenu : la nécessité d'une nouvelle carte du monde géopolitique qui prend en compte les frontières maritimes ; montrer, lorsque l'échelle le permet, l'étendue des zones maritimes sous juridiction nationale ; illustrer le partage des espaces maritimes en accord avec les

zones maritimes territorialisées ; et regrouper les frontières en accord avec certaines typologies.

En synthèse, on peut dire que l'ampleur des objectifs et la valeur de la recherche justifient la lecture de la partie plus générale de l'ouvrage pour les analystes et les étudiants et de son contenu entier pour ceux qui sont portés vers les études de géopolitique, de géoéconomie, de droit international et de relations internationales.

L'ouvrage s'est inspiré d'un document versé par le Canada au greffe de la Cour Internationale de Justice, qui a comme contenu les 88 accords bilatéraux de délimitation des frontières maritimes internationales au-delà de la mer territoriale, faits entre le 26 février 1942 et le 24 juin 1982. Il s'agissait des Annexes à la réplique du Canada dans la délimitation de la frontière maritime dans la région du golfe du Maine. La pratique des États concernant la délimitation des frontières maritimes allait suggérer à l'auteur l'ajout de quelques typologies qui serviraient pour une analyse plus complète du point de vue académique.

L'ouvrage est divisé en deux parties : les classes et les cas. Dans la première partie appelée « Les classes », l'auteur fait les démarches conceptuelles et met en relief le problème du partage des espaces maritimes pour identifier les concepts liés aux frontières maritimes, les différents facteurs de délimitation et les typologies des frontières.

Dans la deuxième partie, l'auteur analyse toutes les frontières maritimes dans les différentes régions du monde. Cette partie comprend cinq chapitres : l'Amérique, l'Europe, l'Afrique, l'Asie

et l'Océanie, qui sont sous-divisés par région maritime (océan, mer, golfe ou localisation de la région continentale). Toute la démarche est illustrée par de nombreuses figures, des cartes montrant l'étendue des zones maritimes sous juridiction nationale et le partage de ces espaces. L'illustration par cartes permet au lecteur de s'orienter dans la région et de mieux identifier les espaces, les problèmes posés et la solution du partage.

L'originalité et la valeur de l'ouvrage se trouvent entre la pratique des États (les cas de la deuxième partie de l'ouvrage) et toute la démarche conceptuelle de la première partie. Cette première partie, où l'auteur travaille quelques concepts de base concernant les régions maritimes et les frontières, et aussi les facteurs qui ont été pris en considération pour la délimitation, est très riche du point de vue opérationnel. Les différents types de typologies exposés par l'auteur – génétiques, fonctionnelles, morphologiques, relationnelles, instrumentales – sont aussi sous-divisés en plusieurs catégories, ce qui peut fatiguer le lecteur peu habitué aux classements complexes. Peut-être peut-on trouver dans cette démarche très détaillée un seuil pour quelques lecteurs, mais elle est aussi un exemple de la complexité de la réalité et des solutions que les négociateurs prennent en compte pour mieux sauvegarder leurs intérêts.

L'analyse des cas prend en compte les conventions signées, les traités ou autres arrangements entre des États avec frontières maritimes. Les cas sont analysés en accord avec les typologies exposées à la première

partie, ce qui fait l'originalité et la valeur de l'ouvrage.

En synthèse, on peut dire qu'un des objectifs du travail a été atteint : signaler au lecteur que sa lecture de la carte du monde et des frontières reste partielle et incomplète et qu'il faut introduire cette partie pour comprendre quelques négociations et problèmes internationaux qui se posent.

On peut conseiller cet ouvrage de référence aux chercheurs en relations internationales, aux juristes et aux géopolitiques. Mais on peut aussi penser que la première partie a une valeur théorique pour intégrer les facteurs dans la théorie de la politique internationale, de la négociation et de la politique tout court.

Lincoln BIZZOZERO

*Faculté de sciences sociales  
Montevideo, Uruguay*

### **Quand le droit est face à son néant. Le droit à l'épreuve de l'emploi de l'arme nucléaire.**

*SAYED, Abdulhay. Bruxelles,  
Éditions Bruylant, 1998, 203 p.*

L'Avis, rendu à la demande de l'Assemblée générale des Nations Unies, par la Cour Internationale de Justice de La Haye (CIJ), le 8 juillet 1996, sur « la licéité de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires », a déjà été abondamment commenté dans la littérature juridique. Le petit livre de A. Sayed, avocat au Barreau de Syrie, préfacé par W. Michael Reisman, Professor of Jurisprudence à la Yale Law School, apporte un nouvel éclairage en replaçant l'Avis dans son contexte politique et en l'analysant au regard du Droit international public positif. Le titre de l'étude ne

manque pas de provoquer le juriste : « Quand le droit est face à son néant. Le droit à l'épreuve de l'emploi de l'arme nucléaire ».

On laissera de côté les imperfections d'une traduction du texte en français qui laisse de temps en temps à désirer (syntaxe approximative et assez nombreuses fautes de frappe ou d'orthographe) pour s'attacher à la thèse défendue par l'auteur. Nous partageons avec lui le point de vue selon lequel l'Avis de la CIJ – ce n'est pas un arrêt – demeure très ambigu, voire contradictoire, dans certains passages et fera encore longtemps l'objet d'un débat académique.

L'Avis porte sur des points fondamentaux : la souveraineté, la survie des États nucléaires, le droit de la guerre, le droit humanitaire, la protection de l'environnement. La Cour devait éviter la politisation de l'affaire, ménager les États nucléaires et ne pas décevoir les États non nucléaires ; ce qui confinait à la quadrature du cercle. D'où, nécessairement, un avis flou, peu satisfaisant sur le fond et pouvant contenter ou mécontenter tout le monde. L'auteur ne cache pas sa préférence, c'est-à-dire son hostilité à l'arme nucléaire et à la licéité de la menace ou de l'emploi en toute circonstance de cette arme de destruction massive.

L'ouvrage précédé d'une préface élogieuse – « réflexion originale et personnelle, à la fois rigoureuse et passionnée, sur la nature et les limites du processus judiciaire international », écrit le professeur M. Reisman – est suivi d'un avant-propos de A. Sayed très substantiel qui définit l'objet de sa recherche, à savoir confronter le droit international avec la modernité